

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CE74

présenté par

M. Falcon, rapporteur, M. Amblard, M. de Lépinau, Mme Engrand, M. Gabarron, M. Golliot,
Mme Grangier, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, M. Loubet, M. Meizonnet,
M. Patrice Martin, M. Rivière, M. Tivoli et M. Weber

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 60, insérer l'article suivant:

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.